

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4646

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Demande d'individualisation des opérations globalisées - Autorisations de programme globales : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les crédits d'investissement de la direction de la propreté sont ventilés en deux catégories : les opérations globalisées et les opérations individualisées.

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini et les crédits de paiement délibérés et inscrits chaque année.

L'enveloppe des opérations globalisées est fixée, pour l'exercice 2008, à 7 119 783 €. Cette enveloppe concerne à la fois les opérations relevant de l'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine et celles relevant de l'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement.

I - l'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine : 3 438 000 €

Les opérations globalisées de cette autorisation de programme portent sur les domaines d'activités de la direction de la propreté, à savoir : le nettoyage, la collecte et collecte sélective, l'incinération, les déchèteries et les centres d'enfouissement technique.

Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

1 - entretien des bouches de lavage (opération n° 1111)

- enjeux

Les bouches de lavage installées sur la voirie communautaire servent au lavage des voies par les agents d'entretien.

La mise en place de nouvelles bouches vise à améliorer le service et à réduire les distances entre les bouches de lavage afin de rendre l'intervention des agents plus aisée.

Les travaux de mise en place de nouvelles bouches ou de renouvellement des bouches existantes non conformes seront réalisés généralement en coordination avec des chantiers programmés par la direction de l'eau ou la direction de la voirie.

- propositions pour 2008

Le nombre de bouches envisagé est entre quinze et vingt.

Il est ainsi proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 65 000 €.

2 - centres de recyclage et de stockage des déchets urbains (opération n° 1115)

- enjeux

Cette opération permet la mise en conformité au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) des centres de stockage de déchets et d'adapter les déchèteries aux évolutions du tri. La prise en charge de ces dépenses est répartie entre la direction de la logistique et des bâtiments et la direction de la propreté.

Le programme de dépenses pour 2008 est le suivant :

* pour les déchèteries :

- . accueil des déchets dangereux des ménages (DDM) : acquisition d'abris pour les piles (15 000 €),
- . mise en place de bungalows dans les lieux de recyclage : 20 000 € ;

* pour les centres de stockage des déchets :

- . sur le site à Rillieux la Pape, travaux de post-exploitation : 10 000 €,
- . sur le site à Genas,
- . passage de classe II en classe III : recherche d'eaux souterraines préalablement au drainage : 15 000 €.

- propositions pour 2008

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 60 000 €.

3 - gros entretien et renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon-sud (opération n° 1123)

- enjeux

L'usine d'incinération de Lyon-sud exploitée en régie et mise en service en 1989 a une durée de vie théorique de trente ans. Lors de sa construction, un plan de maintenance et gros entretien a été établi pour chaque élément constitutif de cet équipement.

Il est rappelé que le défaut d'entretien et de renouvellement génère des coûts de délestage importants lorsque des pannes surviennent. Ces pannes entraînent également des investissements plus coûteux que dans les conditions d'une maintenance régulière.

Le détail des travaux et achats de renouvellement prévus pour 2008 est le suivant :

- entretien de matériels : fournitures de pièces pour les grilles d'incinération, renouvellement des grappins : 154 000 €,
- traitement des fumées : achat de pulvérisateurs, de vannes et pompes de lavage, achat d'émissives électrofiltres : 275 000 €, travaux : 470 000 €,
- travaux sur chaudières : 404 000 € de fournitures, notamment de tubes et de surchauffeurs et 887 000 € de travaux de gros entretien,
- rénovation des deux échangeurs du chauffage urbain : 240 000 €,
- entretien électrique : renouvellement des tableaux électriques et travaux de régulation : 700 000 €,
- fournitures et changement de turboalternateurs : 133 000 €.

- proposition pour 2008

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 3 313 000 €.

II - l'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement : 3 681 783 €

1 - mobiliers et matériels service propreté (opération n° 1131)

- enjeux

L'ensemble de ce budget a pour objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement avec des équipements plus performants et fiables et de renouveler le parc matériel.

- propositions pour 2008

. 116 000 € pour renouveler et acquérir du matériel de viabilité hivernale dont quatre saleuses de cinq mètres cubes équipées de saumureuse ainsi que quatre lames de déneigement,

. 206 000 € pour l'ensemble des subdivisions afin d'acquérir des chariots de bacs roulants, des bacs à sel, rotatifs, équipements de lavage haute pression, groupes électrogènes, chariots élévateurs, etc. et ainsi répondre aux besoins d'activités quotidiens des subdivisions,

. 20 000 € pour l'acquisition, par la subdivision NET 7, de dix bennes de pré-tri.

Il est proposé d'individualiser l'opération 1131 à hauteur de 342 000 €.

2 - poids-lourds propreté (opération n° 1139)

- enjeux

La direction de la propreté gère un parc de 219 poids-lourds et engins.

Le renouvellement s'effectue en fonction des durées d'amortissement qui correspondent le plus souvent à une usure de l'équipement et à des périodicités d'interventions lourdes (le matériel de nettoyage est utilisé par deux postes de travail par jour).

** poids-lourds collecte*

La durée de vie d'une benne à ordures ménagères est estimée à dix ans.

On constate, sur les véhicules plus anciens, une augmentation importante des coûts de maintenance ainsi que des durées d'immobilisation qui grèvent le budget de fonctionnement et perturbent l'activité du service.

Par ailleurs, les bennes à ordures ménagères de plus de dix ans ne disposent pas des améliorations de sécurité rendues obligatoires par la directive machine.

Il est ainsi proposé les acquisitions suivantes pour un montant total de 1 662 000 € :

. trois bennes à ordures ménagères d'une capacité de 7 mètres cubes pour 444 000 €,
 . six bennes à ordures ménagères d'une capacité de 20 mètres cubes pour 1 050 000 €,
 . une benne à ordures ménagères d'une capacité de 16 mètres cubes pour le secteur de Givors :
 168 000 € ;

** poids-lourds nettoyage*

L'objectif est de procéder progressivement au renouvellement du matériel de nettoyage mécanisé pour :

. accroître la productivité sur le terrain et le linéaire de longueur de voie et d'espace traité mécaniquement,
 . maîtriser les coûts de fonctionnement avec un matériel plus efficace et performant,
 . réduire les frais de fonctionnement dus à certains poids-lourds vétustes.

Ainsi pour 2008, il est envisagé d'acquérir pour un montant total de 1 338 000 € :

. quatre balayeuses à grande capacité pour 610 000 €,
 . deux balayeuses à grande capacité sur Unimog pour 263 000 €,
 . cinq balayeuses de trottoirs Applied à 93 000 €, soit 465 000 € ;

- propositions 2008

Il est proposé d'individualiser l'opération 1139 à hauteur de 3 000 000 €.

3 - poids-lourds divers services (opération n° 1143)

- enjeux

La direction de la propreté se charge de l'acquisition des véhicules poids-lourds pour les autres directions, en particulier la direction de la voirie.

- propositions pour 2008

Il est prévu de renouveler quatre poids-lourds voirie.

L'ensemble de ces acquisitions représente un coût de 339 783 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Approuve, au titre du budget 2008 :

- pour l'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine :

- . l'individualisation de l'opération n° 1111 à hauteur de 65 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1115 à hauteur de 60 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1123 à hauteur de 3 313 000 € ;

- pour l'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement :

- . l'individualisation de l'opération n° 1131 à hauteur de 342 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1139 à hauteur de 3 000 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1143 à hauteur de 339 783 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,